

**COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2018 A 18H**  
**COMPTE-RENDU**

1. Le procès-verbal du précédent Comité a été adopté ;
2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

**2018/37 : Adoption d'une convention type d'occupation du domaine public et d'une grille tarifaire de redevance**

**ADOpte** la convention type relative aux occupations du domaine public du SMGSEVESC

**DIT** qu'une grille tarifaire de redevance d'occupation du domaine public du SMGSEVESC sera présentée ultérieurement au Comité

\*\*\*

**2018/38 : Délégation du Comité au Président pour la signature des conventions d'occupation du domaine public du SMGSEVESC**

**DONNE DELEGATION** au Président, ou toute autre personne habilitée par lui, pour la signature des conventions d'occupation du domaine public du SMGSEVESC.

\*\*\*

**2018/39 : Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2019**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019

**APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2019

\*\*\*

**2018/40 : Avenant 11 DSP SEOP : Modalités d'exploitation pour la commune de Coignières**

**APPROUVE** l'avenant n°11 du contrat de Délégation de Service Public SEOP pour la mise en place de la certification ISO 22301 et la définition des conditions techniques relatives à l'exploitation de la commune de Coignières.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°11 au contrat de délégation par affermage du service de l'eau potable SEOP

\*\*\*

**2018/41 : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux pour le dévoiement des canalisations d'eau potable au niveau de l'enfouissement de la RN10 à Trappes**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour le dévoiement des canalisations d'eau potable au niveau de l'enfouissement de la RN10 à Trappes

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour le dévoiement des canalisations d'eau potable au niveau de l'enfouissement de la RN10 à Trappes

**DIT** que l'avenant n°1 est sans incidence financière sur le montant total du marché

\*\*\*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 17 octobre 2018.

**Eric BERDOATI**  
1<sup>er</sup> Vice-Président du SMGSEVESC,  
Délégué aux Finances

